



Mariage (regroupement familiale)

Par **hayet85**, le **07/08/2011** à **13:19**

Bonjour,rnrnje suis une fille algérienne mariée avec un homme algérien qui résident en france et il a une nationalité française, il a déposé le dossier du regroupement le 30 mars 2011, s'il vous plait je veux juste savoir combien de temps pour avoir mon visa.rnmerci .

Par **mimi493**, le **07/08/2011** à **14:52**

Soit il vous ment, soit il n'est FrançaisrnCar la procédure de regroupement familial n'existe pas pour les Français, c'est uniquement pour les étrangers voulant faire venir leur famille étrangère. Pour les Français, il n'y a aucun dossier à déposer. Vous demandez votre visa long séjour avec votre livret de famille français